



**NAMUR
CAPITALE**

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

N° _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Personne responsable de l'élève :

Nom : Prénom :

De la classe de

Vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence :

Du 20..... (1 jour) / du au/20..... (si plus d'un jour)

Motifs à remettre à l'école dans les délais légaux (cocher ou compléter) :

- ☐ Arrivée tardive le/...../20..... à h
- ☐ Maladie de l'enfant uniquement avec un certificat médical joint à ce document ;
- ☐ Décès dans la famille ;
- ☐ Convocation par une autorité publique avec une attestation jointe à ce document ;
- ☐ Autre motif à expliciter dans le cadre ci-dessous.

Date : Signature :

Emplacement réservé au certificat médical (agrafé et peut être plié) ou à l'explication du motif de l'absence.

.....

.....

.....

.....

Seuls les motifs suivants sont considérés comme justifiés :

- ✓ L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier;
- ✓ La convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation;
- ✓ Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1er degré (l'absence ne peut dépasser 4 jours) ;
- ✓ Le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 2 jours) ;
- ✓ Le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2e au 4e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 1 jour) ;

**Conformément aux circulaires le lui imposant, la Direction se doit d'avertir le Service de
l'Obligation scolaire des absences non justifiées**

Espace réservé à la Direction

Motif accepté : **oui – Non**

Notation : **e – m – d – c – m' –**

Signature :

La Ville de Namur respecte le **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**. Tout traitement de données à caractère personnel initié par l'inscription et pour la mise en œuvre de celle-ci est réalisé dans le respect de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment, le Règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. **Toute demande d'information et/ou d'accès aux données à caractère personnel traitées par la Ville de Namur est à adresser au Délégué à la protection des données : Monsieur Jeffrey Geenen-Ridolfi, par courriel à l'adresse dpo@ville.namur.be**